

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 45341

MANIFESTATION D’INTERET SPONTANE

HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE PONT HAUT

COMMUNE DE NANTES EN RATTIER

**Convention d’occupation temporaire du domaine public hydroélectrique relative au
pâturage**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d’intérêt d’une personne physique ou morale sur l’occupation du domaine public hydroélectrique pour l’exercice d’une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci- dessous, EDF attribuera à la personne physique ou morale ayant manifesté son intérêt une convention d’occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d’occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu’un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d’occupation temporaire.

Publié le	25 juin 2020
Durée de mise en ligne de l’avis	1 mois calendaire
Date limite de réception propositions	25 juillet 2020
Objet de l’occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : NANTES EN RATTIER Références cadastrales : C 804/805/806/808/1072/1074 : Au lentier C 914/915 : Le Coin
Activité sollicitée par le demandeur	Pâturage
Caractéristiques essentielles / restrictions de l’emplacement	EDF conserve un chemin d’accès pour accéder à la galerie d’amener
Type d’autorisation délivrée/ Durée	Convention d’occupation précaire et révocable Durée : cinq ans, éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d’exploitation de la chute de PONT HAUT soit le 31/12/2040.
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d’occupation en application de l’article L 2125 du CG3P Frais de dossier Indemnisation des éventuelles pertes de production Taxes, impôts et frais liés à l’occupation

Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- Maturité du projet- Faisabilité du projet- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – Direction EDF Petite Hydro – 106 Boulevard Vivier Merle, immeuble le Velum, 69003 LYON A l'attention de Madame Nathalie SZYLOWICZ Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR Objet à mentionner : Candidature PONT HAUT
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'étang 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX